



RÉFORME DU FERROVIAIRE

Montreuil, le 21 Avril 2015

IRP/ ACTIVITÉS SOCIALES /ÉLECTIONS

DES NÉGOCIATIONS SOUS CONTRÔLE DES CHEMINOTS !

Lors d'une bilatérale qui s'est tenue le 13 avril dernier, la direction de la SNCF a proposé « un accord collectif relatif à la gestion de la période transitoire et la représentation du personnel dans le cadre de la mise en œuvre du Groupe Public Ferroviaire ».

La CGT s'engage auprès des cheminots et du personnel CE et CCE à porter 8 objectifs clairs :

1. La mise en place d'une période transitoire dans le respect de la représentativité des dernières élections CE et DP à la SNCF de 2014 et de RFF.
2. Mettre en œuvre le caractère solidaire et indissociable des 3 EPIC au plus près de la production. La CGT propose la mise en place de Comités Territoriaux GPF, nouvelles structures en lieu et place des CER, établissements ayant leurs instances distinctes (DP, CHSCT, commissions obligatoires et non-obligatoires). Ce CTGPF serait présidé par un représentant de l'EPIC de tête, celui-ci coordonnerait la production industrielle et affirmerait le caractère indissociable et solidaire du GPF. Cet établissement posséderait des prérogatives économiques et sociales et gérerait les activités des CER actuels.
3. Améliorer le rôle des Instances Représentatives du Personnel et maintenir la proximité avec les cheminots.
4. Maintenir et faciliter l'accès au patrimoine des cheminots et ayant droits aux activités sociales, notamment les vacances Famille, Enfance Jeunesse et culturelles, indépendamment de leur appartenance à un des trois EPIC.
5. Le refus d'un plan social du personnel CCE et CER.
6. Mutualiser certaines activités sociales nationalement et trouver de nouvelles sources de financement afin de continuer à améliorer la qualité de celles-ci.
7. Favoriser la négociation interne afin d'éviter la publication d'un décret sur la gestion des activités sociales à la SNCF, préjudiciable aux cheminots.
8. Organiser les élections conseil d'administration/conseil de surveillance et CE/DP séparément pour garantir les bonnes conditions d'organisation en appliquant la différenciation calendaire inscrite dans la loi. La CGT s'interroge sur le souhait de la direction SNCF d'organiser les élections conseil d'administration /conseil de surveillance et CE/DP le même jour. Il semblerait qu'une telle décision unilatérale épargnerait ceux qui ont cautionné l'éclatement de la SNCF. De plus, la direction sait le travail qu'engendre l'organisation d'une seule élection. Superposer deux élections est matériellement et humainement impossible dans les établissements.



Lors de cette rencontre, pour éviter toute cristallisation du dialogue social, la CGT propose de dissocier l'ensemble des sujets en 3 accords distincts :

1- Un accord pour la période transitoire.

La CGT propose le maintien de toutes les Instances Représentatives du Personnel, des mandats et de leurs attributions ainsi que les budgets des activités sociales et de fonctionnement des CE et CER au travers d'un accord unanime jusqu'aux prochaines élections professionnelles.

2- Un accord sur les périmètres des futures IRP et la gestion des activités sociales favorisant le dialogue social.

La CGT revendique des Instances de proximité et territoriales, au même titre que la coordination de la production et du travail inter-EPIC sur les bassins d'emplois.

3- Un protocole d'accord pour l'organisation des élections

Pour la CGT, l'ensemble de ces sujets, parfois complexes, touchant le quotidien des cheminots doit être négocié au travers d'un accord spécifique sur le périmètre des IRP et la gestion des activités sociales. La CGT, premier syndicat force de proposition à la SNCF, aborde de manière lucide et offensive ce cycle d'échanges avec la direction de l'entreprise en portant un projet constructif, moderne et ambitieux.

Les bilatérales organisées par la direction ne sont pas des lieux de négociation. Elles permettent à chacune des organisations syndicales, isolément, d'exprimer leur point de vue sur un sujet. Un processus de bilatérales doit être ponctué d'une ou plusieurs tables rondes de négociation, où là, chacun défend ses arguments en toute transparence, sans contrepartie.

Les tables rondes, sont le moment de réunir nos forces face à la direction pour défendre les cheminots. Voilà ce qu'est un véritable dialogue social rénové et efficace !

La direction envisage la tenue d'une table ronde de négociation avec toutes les organisations syndicales représentatives très prochainement. La CGT tiendra régulièrement informés les cheminots et le personnel CCE et CER de l'avancée des négociations.

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur: Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :